

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	33
Excusés :	4
Non excusés :	2

L'AN DEUX MILLE VINGT, le QUINZE DECEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2020 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du Code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - Mme MARTIN - M. DUMONT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme PIOT - Mme AMBROSINI - M. NOVAIS - Mme MER.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. FINANCE - Mme COUESNON.

POUVOIRS :

Mme PIOT	à	Mme SHORT FERJULE
Mme AMBROSINI	à	M. TASD'HOMME
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
Mme MER	à	M. DUMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SHORT FERJULE

Le compte rendu de la séance du 2 novembre 2020, n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bord présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 28.10.2020. Avenant de transfert pour l'acquisition de mobilier scolaire, périscolaire et petit enfance lot 2 : lit et matelas. Contrat passé avec la société Delagrave repris par décision du tribunal du commerce de Meaux le 22 juin 2019 par la société Saônoise de Mobiliers à Froideconche (70300).
- 02.11.2020 Marché passé avec la société ILE DE FRANCE DIFFUSION à Fontenay-Trésigny (77610) pour l'acquisition de machines et fournitures de petits matériels pour l'entretien des locaux – Acquisition d'autolaveuses. Accord cadre de fourniture à bons de commande d'un montant maximum de 34 000 € HT se décomposant comme suit : 30 000 € HT pour la ville et 4 000 € HT pour le CCAS, pour une durée de un an à compter de sa notification et reconductible trois fois.
- 12.11.2020 Marché à procédure adaptée ouverte passé avec les sociétés FRANCE ENVIRONNEMENT à Gretz Armainvilliers (77220), SFVE à Etampes (91150) et EURO VERT à Valenton (94460) pour des travaux de plantations d'arbres : lot 01. Accord cadre de travaux d'un montant maximum annuel de 400 000 € HT pour une période de un an à compter de sa notification et reconductible trois fois.
- 12.11.2020 Marché à procédure adaptée ouverte passé avec les sociétés FRANCE ENVIRONNEMENT à Gretz Armainvilliers (77220), SFVE à Etampes (91150) et EURO VERT à Valenton (94460) pour des travaux d'aménagements paysagers : lot 02. Accord cadre de travaux d'un montant maximum annuel de 500 000 € HT pour une période de un an à compter de sa notification et reconductible trois fois.
- 18.11.2020 Convention conclue entre la commune et la pharmacie des Coquelicots pour le prêt d'un vitabri, de quatre bâches et quatre lests, pour la période du 13 novembre 2020 au 1^{er} mars 2021.
- 18.11.2020 Aliénation du véhicule Kangoo Express immatriculé 305 DXX 77 mis en service le 16 février 2006. Ce véhicule classé économiquement irréparable est vendu à la société SMACL Assurances à Niort (79031) pour la somme de 2 700 €.
- 26.11.2020 Contrat passé avec la société ESCAPADES à Orléans (45000) pour l'organisation d'un moyen séjour en Allemagne en avril-mai 2021 - 6 jours (5 nuits) d'un montant de 975 € TTC par personne : lot 2. Accord cadre de service sans montant minimum ni maximum annuel conclu pour une période de 16 mois à compter de sa notification.
- 26.11.2020 Contrat passé avec la société FVH INTERNATIONAL/TIBO TOURS à Lille (59027) pour l'organisation d'un court séjour en France au pays basque en septembre 2021 - 5 jours (4 nuits) d'un montant de 579 € TTC par personne : lot 3. Accord cadre de service sans montant minimum ni maximum annuel conclu pour une période de 16 mois à compter de sa notification.
- 26.11.2020 Contrat passé avec la société CAP EVASION TRAVEL à Lieu Saint (77127) pour l'organisation d'un court séjour en France dans le Périgord en juin 2021 - 5 jours (4 nuits) d'un montant de 600 € TTC par personne : lot 5. Accord cadre de service sans montant minimum ni maximum annuel conclu pour une période de 16 mois à compter de sa notification.

- 26.11.2020 Contrat passé avec la société FVH INTERNATIONAL/TIBO TOURS à Lille (59027) pour l'organisation d'un court séjour en France dans le Loir-et-Cher à Beauval en octobre 2021 - 4 jours (3 nuits) d'un montant de 549 € TTC par personne : lot 4. Accord cadre de service sans montant minimum ni maximum annuel conclu pour une période de 16 mois à compter de sa notification.
- 09.12.2020 Convention de mise à disposition en faveur de la section sportive scolaire de football du collège Jean Moulin pour les séances d'entraînement les lundi et jeudi de 16h00 à 18h00.

Le Conseil municipal :

1 Modalités d'organisation des séances du Conseil municipal par visioconférence durant l'état d'urgence sanitaire

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les modalités d'organisation des séances du Conseil municipal par visioconférence durant l'état d'urgence sanitaire annexées à la délibération;

- **PRECISE** que la technologie retenue pour l'organisation des réunions est celle de la visioconférence avec l'application Zoom qui est indiquée dans la convocation adressée aux conseillers municipaux ;

- **PRECISE** que :

. l'identification des participants se fait par appel nominatif,

. le vote des délibérations intervient par vote au scrutin public. En cas d'égalité des voix, la voix du maire est prépondérante,

. la séance se tiendra sans public avec retransmission des débats en direct sur la page facebook de la ville : C'Pontault-Combault afin d'assurer le caractère public des réunions,

. la séance par visioconférence est enregistrée. Cet enregistrement est conservé par le service secrétariat général dans les mêmes conditions que pour les enregistrements des autres séances. Le compte-rendu succinct de la séance sera diffusé sur le site internet de la ville.

2 Attribution d'une subvention exceptionnelle - Mesure en faveur du pouvoir d'achat et du commerce local : mise en place de bons d'achats subventionnés

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la mise en place de bons d'achats subventionnés qui sera pris en charge par l'association ACEP Pontault Commerces ;

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association ACEP Pontault Commerces ;

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

3 Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'inscription des crédits d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2021 ;

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des sommes inscrites dans le tableau ci-dessous :

	Chapitre	Imputation Budgétaire	Libellé	Montant	Pour mémoire Budget 2020
Administration Générale	16	72 - 165	Dépôts et Cautionnement	750	
			Chapitre 16 (hors 1641) :	750	3 000
Administration Générale	20	020 - 2031	Frais Etudes	100 000	
Administration Générale	20	020 - 2051	Concessions et droits similaires	45 000	
			Chapitre 20 :	145 000	759 800
Administration Générale	21	020 - 21318	Bâtiments publics	200 000	
Administration Générale	21	020 - 2183	Matériel de bureau et informatique	40 000	
Administration Générale	21	020 - 2184	Mobilier	5 000	
Administration Générale	21	020 - 2182	Matériel de Transport	13 000	
Administration Générale	21	020 - 2188	Autres immobilisations corporelles	50 000	
Administration Générale	21	020 - 21311	Hôtel de ville	30 775	
Education	21	211 -2184	Mobilier scolaire	8 000	
Education	21	212 - 2184	Mobilier scolaire	8 000	
Education	21	211 - 21312	Bâtiments scolaires	335 000	
Education	21	212 - 21312	Bâtiments scolaires	50 000	
Education	21	213 -21312	Bâtiments scolaires	50 000	
Education	21	251 - 2184	Mobilier scolaire	5 000	
Education	21	421 - 2184	Mobilier scolaire	5 000	
Culture	21	33 - 21318	Autres bâtiments publics	30 000	
Sport et Jeunesse	21	411 - 21318	Autres bâtiments publics	19 600	
Social	21	71-21318	Autres bâtiments publics	12 000	
Aménagement - Voirie	21	814 - 21534	Réseaux d'électrification	65 000	
Aménagement - Voirie	21	020 - 21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000	
Aménagement - Voirie	21	823-21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000	
Aménagement - Voirie	21	822 - 2151	Réseaux de voirie	790 000	
Aménagement - Voirie	21	114 - 2151	Réseaux de voirie	5 000	
Aménagement - Voirie	21	824A - 2111	Terrains nus	5 000	
Aménagement - Voirie	21	824A - 2112	Terrains de voirie	5 000	
Aménagement - Voirie	21	823 - 2121	Plantations d'arbres et arbustes	10 000	
			Chapitre 21 :	1 761 375	8 021 350
			Total général :	1 907 125	8 784 150
			Soit :	22%	du budget 2020

4 Ouverture de crédits - Exercice 2021 - Avances sur subvention aux associations et au CCAS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser une avance sur subvention au titre de l'exercice 2021 aux associations et établissement public suivants :

<u>Associations et Etablissement public</u>	<u>Montant de l'avance</u>
CCAS	316 250 €
UMS – PC - Handball	175 000 €
U.M.S.P.C	82 500 €
Centre social et culturel	43 750 €
Sports de haut niveau – Judo	37 500 €
Centre photographique d'Ile-de-France	36 250 €
M.J.C – fonctionnement	32 500 €
Cinéma Apollo	32 000 €
Atelier la Cour carrée	17 500 €
Association portugaise culturelle & sociale/Poste directeur	11 250 €
Association portugaise culturelle & sociale	3 750 €
Institut lusophone	7 500 €
Arile	7 500 €
Association des Commerçants de Pontault-Combault - ACEP	6 125 €
Orchestre d'harmonie	3 500 €

- **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de la subvention votés lors du budget primitif 2021.

5 Mise à disposition des équipements culturels dans le cadre du transfert à la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECLARE** d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :

- Conservatoire à rayonnement communal, 79 avenue de la République,
- Médiathèque François Mitterrand, 107 avenue de la République,
- Médiathèque Pierre Thiriot, 17 rue Saint Clair,
- L'espace culturel « Les Passerelles », 15-27 rue Saint Clair ;

- **AUTORISE** l'intégration dans le patrimoine de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, les biens mis à disposition par la commune avec une valeur d'entrée au 1^{er} janvier 2021.

6 Actualisation du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification des effectifs de postes telle que présentée :

Création de 3 postes des effectifs des agents titulaires répartis comme suit :

➤ Filière technique (+2)

1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

1 poste d'agent de maîtrise

➤ Filière sociale (+1)

1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

7 Convention de mise à disposition d'un agent auprès du Centre Photographique d'Ile-de-France (CPIF)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition, à compter du 6 septembre 2020, d'un agent de la commune à temps non complet à 70 % auprès du Centre Photographique d'Ile-de-France ;

- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

8 Adoption des décisions prises par la Commission Sociale Enfance - remises gracieuses

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCORDE** des modifications de quotient familial telles que proposées par la Commission Sociale Enfance à savoir :

- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 4 à la tranche 1 pour 6 mois à compter du mois d'octobre,
- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 4 à la tranche 1 pour 3 mois à compter du mois d'octobre,
- La baisse du quotient d'une famille de la tranche 5 à la tranche 1 jusqu'au 30 juin.

9 Création d'une école primaire par la fusion de la maternelle et de l'élémentaire Jean Rostand

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la fusion de l'école maternelle et élémentaire Jean Rostand en vue d'une école primaire Jean Rostand ;

- **AUTORISE** le maire à engager cette demande auprès de la Direction académique de l'Education nationale (DASEN), de l'Inspection de l'Education nationale (IEN) et de la communauté enseignante.

10 Convention avec l'Inspection de l'Education nationale relative à la mise en œuvre de l'activité de jardinage dans le cadre scolaire

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec l'Inspection de l'Education nationale de Pontault-Combault pour la mise en œuvre de l'activité de jardinage, dans le cadre scolaire, pour les élèves des écoles de Pontault-Combault, de la petite section au CM2.

11 Conventions avec la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne relative à la mise à disposition de l'espace du Nautil dans le cadre d'une activité sportive pour les enfants en structure collective et familiale et en centres de loisirs

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer les conventions à passer avec la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, représenté par Monsieur Guillaume Le Lay-Felzine, Président, pour l'utilisation de l'espace aquatique du Nautil pour les enfants à partir de 18 mois en structure collective et familiale et pour les enfants fréquentant les centres de loisirs.

12 Convention avec La Maison des Jeunes et de la Culture dans le cadre d'une activité de psychomotricité pour les enfants en structure collective et familiale

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ADOpte** la convention à passer avec la MJC pour des séances de psychomotricité pour les enfants en structure collective et familiale, à raison d'une séance par semaine de 2 h 15, hors vacances scolaires, pour un coût de 87,75 € TTC (soit 39 € de l'heure) ;

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention conclue pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 2 juillet 2021.

13 Cession à Quartus Résidentiel des parcelles AE 491 et 492 sises rue de l'Est et création d'une servitude de passage sur AE 492

Après en avoir délibéré,

Par 32 VOIX POUR

Par 5 VOIX CONTRE (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, Mme MARTIN, Mme MER, M. DUMONT)

- **APPROUVE** la cession des parcelles AE 491 et 492 sises rue de l'Est, pour un montant de 930 000 € HT, à Quartus Résidentiel ou à toute société qui s'y substituerait, avec les conditions suspensives particulières suivantes : obtention d'un permis de construire devenu définitif, absence de prescriptions archéologiques, absence de surcoûts liés aux problématiques de sol ou à d'éventuelles pollutions (réalisation des études de sol nécessaires dans les 3 mois suivant la signature de la promesse de vente), absence de servitudes antérieures autre que celle à constituer ;

- **APPROUVE** la création d'une servitude de passage pour tous véhicules sur la parcelle AE 492 au profit des parcelles AE 346, 347 et 493 ;

- **AUTORISE** le maire à signer l'acte authentique de vente à établir ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant. Le rédacteur de l'acte authentique sera librement choisi par l'acquéreur. Toutefois, le Conseil municipal mandate Maître Maxime Boher-Lignon à l'effet de l'assister dans cette cession.

14 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2019

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2019.

15 Motion contre le déménagement de la Trésorerie principale à Chelles

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ADOpte** la motion ci-dessous :

Par courrier en date du 25 novembre dernier, la Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne (DDFP 77), nous informe du nouveau déménagement de la Trésorerie principale Roissy-Pontault-Combault, sis à Roissy-en-Brie, vers Chelles à compter du 1er janvier 2021 puis du 1^{er} janvier 2022.

Le courrier rapporte une démarche de construction d'un nouveau réseau des Finances Publiques tirant parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages. Il met en avant notamment les démarches en ligne, la dématérialisation, le travail à distance... Il vise, selon cette philosophie propre à la DDFP, à apporter une nouvelle offre de service (sic) « en augmentant très fortement les sites où un accueil de proximité sera assuré ».

Ce faisant, la DDFP 77 fait à nouveau le choix de réduire l'accessibilité d'un service public immédiat de proximité aux Pontellois-Combalusiens. Pour rappel, la Trésorerie principale était il y a moins de 5 ans installée à Pontault-Combault et a déménagé à Roissy-en-Brie. Les premiers à pâtir de cette sentence sont donc encore et toujours les mêmes usagers :

- Les personnes âgées,
- Les personnes à mobilité réduite,
- Les personnes isolées,
- Les personnes défavorisées et notamment ceux pour qui l'accès à un transport est compliqué et doivent faire face à des difficultés financières (dettes auprès de la collectivité par exemple...)

Ceux-là même pour qui le service public rétablit l'égalité républicaine d'accès aux mêmes droits. L'accès à un contact humain par l'intermédiaire des services publics de proximité est une exigence et une nécessité : le numérique ne doit pas servir de prétexte à la déshumanisation du service public.

Depuis des années maintenant, l'Etat réforme l'organisation de ses services publics impactant brutalement nos territoires communaux et stigmatisant d'autant une partie de nos citoyens. Il s'agit là d'une nouvelle phase dans la désertification des services publics sur Pontault-Combault à laquelle je souhaite que le Conseil municipal s'oppose.

Considérant les éléments précités, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Affirme son attachement au maintien des services publics de l'Etat et des effectifs sur la commune ;
- S'oppose au nouveau déménagement de la Trésorerie principale de Roissy-Pontault pour favoriser, d'autant plus en ces temps qui poussent à l'isolement, une proximité territoriale et un accompagnement physique de nos usagers dans leurs démarches.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.



Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault